

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mylène Hubert

<https://www.cadre21.org/membres/fcbefa0a05e0a7034e30e1cb>

Date d'obtention : 2020-10-06 22:40:32

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

C'est une méthode d'intervention uniforme qui fonctionne par étapes et sert de guide et de ligne directrice et ce, peu importe le type d'intervenant scolaire.

C'est aussi une méthode qui donne confiance à l'équipe école puisqu'elle permet d'obtenir une vue d'ensemble sur une situation de "sextage", sans nuire au processus judiciaire.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Je me sentirai plus en confiance d'intervenir adéquatement, peu importe la situation de sexto.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

J'ai un rôle important d'éducation auprès de tous les élèves concernés par une situation de sexto. Je ferai attention à ne pas demander à voir les photos et/ou vidéos, mais plutôt, d'avoir le réflexe de me référer à la trousse sexto, en suivant bien toutes les étapes.